

DUATHLON

DIMANCHE 03 MAI 2020

Bulletin d'inscription à l'épreuve au **DUATHLON de GUEREINS** du Dimanche 3 Mai 2020

Organisée par "CALONNE EVASION" - Association loi 1901 – Agrément W012000861 - Mairie 01090 GUEREINS

Limité à 250 participants

A retourner avant le 25 avril 2020 à Sébastien CAPEL – 205 Montée Saint Vincent – 01140 MOGNEINS

Accompagné d'un chèque à l'ordre de : **CALONNE EVASION** de 15 Euros (individuel) et de 22 euros (Équipe relais)

Majoration de 2 euros (individuel), 5 euros (relais) le jour de la course.

Toute inscription non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle. Les frais d'inscription comprennent l'encadrement, l'assistance, le ravitaillement pendant et après la course (de nombreux lots offerts aux participants). **Possibilité de douches**

CHALLENGE DURAFROID (FEMME) CHALLENGE LAMARCHE (HOMME)

EN INDIVIDUEL : Homme & Femme Course à pied : 4,4 Km / VTT 9,4 km X 2 / Course à pied : 4,8 km
COURSE EN RELAIS : Course pied : 4.4 km / VTT 9,4 km X 2 / Course à pied : 4,8 km

Retrait des dossards de 7h00 à 9h00, remise des récompenses à 12h15

Inscription en ligne sur notre site : www.duathlon-guereins.com

Email: contact@duathlon-guereins.com

A découper :-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----

DUATHLON 2019 - BULLETIN D'INSCRIPTION A retourner à Sébastien CAPEL avant le 25 avril 2020 " CALONNE EVASION " - Association loi 1901 – Agrément W012000861

Concurrent INDIVIDUEL ou Concurrent RELAIS : A pied :

NOM : Prénom : Sexe : Club :
Date de naissance: / / Adresse:
E- mail : CP : VILLE: Tel :

Deuxième Concurrent RELAIS : VTT :

NOM : Prénom : Sexe : Club :
Date de naissance: / / Adresse:
E- mail : CP : VILLE: Tel :

Pour les moins de 18 ans, autorisation parentale :

Je soussigné M. Mme (Nom, Prénom)..... autorise, après avoir pris connaissance du règlement complet, mon fils, ma fille né(e) le/...../..... nommé(e) ci-dessus, à participer à l'épreuve "DUATHLON" du 3 mai 2020 à GUEREINS (01090).

Fait à le

Mention manuscrite : "Bon pour accord" Signature.

Pour tous : Je fournirai à l'inscription sur internet ou pour la remise du dossard, une photocopie (conservée) de mon certificat médical, (datant de moins d'un an), de non contre-indication à la pratique des sports de compétition concernés (course à pied, VTT) pour le "DUATHLON" à GUEREINS (01090) et déclare avoir pris connaissance du règlement complet.

Fait àle...../...../.....

Mention manuscrite : "Bon pour accord"

Signature :

Signature :

DUATHLON

DIMANCHE 03 MAI 2020

Course SOLO: 4.4 Km C.A.P / 18,800 Km VTT / 4,8 Km C.A.P
Course en RELAIS : 4,4 km course à pied > Relais : 18,800 VTT > Relais > 4,8 km course à pied

Nombreux prix distribués. Tous les participants seront récompensés.

Retrait des dossards au stade "Paul Melinon" :
Samedi de 17H à 18H (**préinscrits uniquement**) / Dimanche de 07H à 09H.
Départ de la course : Dimanche à 09H30.

Venez les encourager de 09H30 à 12H00 / Remise des récompenses à 12H15

Notre site : www.duathlon-guereins.com / Email : contact@duathlon-guereins.com

DUATHLON du 3 mai 2020

REGLEMENT V3-01 08/01/2020 :

Art.1 : L'Association CALONNE EVASION organise un "Duathlon VTT" (pratique de la course à pied et du VTT).

Art.2 : L'épreuve individuelle est ouverte à tous les concurrents âgés de 17 ans révolus et plus, licenciés ou non. L'épreuve relais est ouverte à tous les concurrents âgés de 16 ans révolus et plus, licenciés ou non. Les inscriptions des concurrents mineurs devront être revêtues d'une autorisation parentale.

Art 2-1 Je fournirai pour la remise du dossard, une photocopie conservée de mon certificat médical, (datant de moins d'un an à la date d'inscription), de non contre-indication à la pratique du sport en compétition / du cyclisme ET de la course à pied en compétition / de la discipline concernée pour le relais en compétition

Art.3 : Le nombre MAXIMUM de concurrents est fixé à 250.

Art.4 : Il incombera à chaque concurrent d'être titulaire d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident.

Art.5 : Les concurrents seront répartis pour le classement en 9 catégories : - Junior 17-20 ans - Seniors Hommes - Seniors Femmes - Vétérans (+ 40 ans) - Relais Hommes - Relais Femmes - Relais Mixte - Relais junior - 1^{er} Guérisois.

Art.6 : Clôture de la course à 12h00. Proclamation des résultats à partir de 12h15

Art.7 : **LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE.**

Art.8 : L'assistance individuelle et les VTT à assistance électrique sont formellement interdits.

Art.9 : A aucun moment le VTT ne doit être abandonné sur le circuit.

Art.10 : Les concurrents devront se conformer aux indications fournies par les signaleurs de Calonne évasion ainsi qu'aux règles du code de la route lorsque le circuit emprunte les voies de circulation routière.

Art.11 : Un ravitaillement sera mis en place à mi-parcours au niveau du poste de contrôle de passage des concurrents.

Art.12 : La proclamation des résultats et la remise des récompenses seront effectués à l'issue de l'épreuve.

Art.13 : Le gagnant et la gagnante s'engagent à remettre en jeu le trophée (Challenge) qui deviendra définitif au bout de 3 victoires consécutives.

Art.14 : En cas d'annulation de tout ou partie de l'événement ou de modification du parcours, indépendantes de la volonté de l'organisation (conditions météorologiques, décisions des autorités administratives, etc...) aucune indemnité ne pourra être versée.

Art.15 : L'inscription à l'épreuve engage chaque concurrent à l'acceptation et au respect du présent règlement.

Art.16 : Tout dossard non retiré, le samedi de 17h à 18h ou le dimanche de 07h à 09h, sera considéré comme non partant.

Art.17 : Une majoration de 2 (ou 5) euros sera appliquée pour les inscriptions le jour de l'épreuve.

Art.18 : Chaque concurrent devra avoir 8 épingles à nourrices pour le (les) dossard(s).

Art.19 : Tout abandon devra être signalé aux responsables de la manifestation.

Art.20 : **Le relais par équipe se fera au parc VTT.**

Art.21 : Seul le temps à l'arrivée compte pour le classement. Les temps intermédiaires sont donnés à titre d'information.

IPNS ne pas jeter sur la voie publique